



Ce jeu de diapositives est fourni avec RFI du SCT
19-533 afin de fournir plus de contexte en ce qui concerne
les approches possibles de la modernisation de la
réglementation

Annonce du budget fédéral de 2018

“

Dans le budget fédéral de 2018, il est proposé... pour permettre au gouvernement de poursuivre son **programme en matière de réglementation axé sur le soutien à l'innovation et à l'investissement en entreprise**, le but étant de rendre le système de réglementation canadien plus **agile, transparent et réceptif** pour que les entreprises du pays puissent **explorer et concrétiser les possibilités au bénéfice de tous les Canadiens.**

”

Annonce du budget fédéral de 2018

Des examens ciblés au cours des trois prochaines années des **exigences et des pratiques** réglementaires qui constituent des goulets d'étranglement pour l'innovation et la croissance au Canada, s'intéressant au départ à **l'agroalimentaire et l'aquaculture, la santé/sciences biologiques, le transport et l'infrastructure**, y compris les technologies émergentes tels que les véhicules autonomes.



Innovation et la croissance opérationnelles

L'**innovation** est au cœur du programme économique du gouvernement, ses nombreux aspects mènent à une plus **grande productivité, compétitivité** et **croissance économique**.

1 Innovation en matière de produits

- Un produit ou un service nouveau ou substantiellement amélioré

2 Innovation en matière de processus

- Une méthode de production ou de livraison nouvelle ou considérablement améliorée

Innovation

3 Innovation en matière de marketing

- Une nouvelle méthode de marketing comportant des changements importants dans la conception, l'emballage, le placement, la promotion ou la tarification du produit

4 Innovation organisationnelle

- Une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques commerciales, l'organisation du milieu de travail ou les relations externes

L'innovation génère des **avantages et des risques**. Tant les **organismes de réglementation** et les **parties réglementées** ont une responsabilité de générer des avantages et de gérer les risques.

Réglementer pour habiliter l'innovation

La réglementation peut <u>ENTRAVER</u> l'innovation lorsque...	La réglementation peut aider à <u>APPUYER</u> l'innovation lorsque...
<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques et les exigences techniques évoluent plus rapidement que les règlements. • De nouvelles technologies ou approches ne sont pas permises même si elles sont plus efficaces ou moins dispendieuses. • Les entreprises titulaires sur les marchés sont protégées contre les nouveaux venus avec de meilleurs modèles d'affaires pour obtenir les mêmes (ou meilleurs) résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles du marché sont claires et transparentes, avec une certitude à plus long terme pour les investisseurs • De nouvelles technologies et approches sont permises si elles sont manifestement aussi sécuritaires et efficaces que les pratiques actuelles • Les exigences réglementaires et les activités (ou processus) sont harmonisées avec celles des autres administrations.

CEPENDANT, il y a une **tension systémique** entre la **prévisibilité** et l'**agilité** – la certitude à long terme n'est pas possible avec l'évolution constante.

Objectifs illustratifs de la modernisation de la réglementation

Agilité

La structure et les qualités d'un système réglementaire lui-même permettent des rajustements rapides et une amélioration continue.



Réactivité

Le système réglementaire réagit rapidement aux changements dans la technologie, les modèles opérationnels de l'industrie et dans la société et incorpore adéquatement la rétroaction.



Transparence

Les régulateurs consultent très tôt et souvent les parties assujetties à la réglementation et les Canadiens et souvent et leur expliquent clairement comment et pourquoi des décisions sont prises.



Efficacité

Les règlements sont fondés sur des données probantes et permettent d'atteindre l'objectif stratégique établi.



Imputabilité

Les responsabilités des régulateurs et des parties assujetties à la réglementation sont claires et des mécanismes ont été mis en place pour évaluer le rendement et en rendre compte.



Les règlements peuvent **renforcer la confiance des consommateurs** et servir de **catalyseurs pour l'innovation**. Ils peuvent promouvoir et récompenser la compétitivité des entreprises, tout en protégeant **la santé et la sécurité**.

N° 1 – Règlements fondés* sur des résultats

- Résultats clairement définis dans les règlements (le « quoi »), souplesse pour les parties assujetties à la réglementation pour obtenir le résultat (le « comment »)
- Conviennent mieux aux situations dont le risque est faible à moyen, nécessitent des objectifs mesurables et applicables, ainsi qu'un soutien adéquate pour les petites entreprises et les échéanciers de mise en œuvre
- Ont tendance à *réduire* le fardeau de la conformité, mais à *augmenter* le fardeau administratif
- Ils sont plus susceptibles de permettre de s'assurer :
 - ✓ Qu'il y a une justification claire pour l'utilisation d'un instrument réglementaire
 - ✓ Que de nouvelles pratiques soient permises dans la mesure où qu'elles soient aussi efficaces que celles qui sont en vigueur
 - ✓ Que les exigences sont plus durables par rapport aux changements technologiques et à d'autres changements
 - ✓ Il y a une participation active des parties assujetties à la réglementation au processus de réglementation

EXEMPLES

- **Australie, Nouvelle-Zélande et Food and Drug Administration des États-Unis** – *Foods Standards Code, Food Safety Modernization Act* (loi sur la modernisation de la sécurité des aliments)
- **Agence Canadienne d'inspection des aliments** – Règlement sur la salubrité des aliments au Canada

N° 2 – Règlements fondés sur des systèmes

- Exigent des parties assujetties à la réglementation qu'elles aient des méthodes pour évaluer et gérer les risques prescrits, au moyen de spécifications axées sur les processus pour les règles et les systèmes de contrôles conçus pour atteindre les objectifs.
- Ont tendance à *réduire* le fardeau de la conformité, mais d'*augmenter* le fardeau administratif.
- Les systèmes modèles doivent être préapprouvés pour ceux qui en ont besoin (par ex. les petites entreprises).
- Appuient l'innovation de différentes façons :
 - ✓ Prescrivent les exigences d'un système de gestion robuste, et la souplesse pour les activités dans ces systèmes
 - ✓ Sont harmonisés avec les pratiques exemplaires en matière de gestion du risque dans de nombreux secteurs
 - ✓ Permettent une conformité fondée sur des audits, ainsi que des inspections

EXEMPLES

- **Transport Canada** – Systèmes de gestion de la sécurité
- **Agence Canadienne d'inspection des aliments** – Analyse des risques et maîtrise des points critiques

N° 3 – Normes et lignes directrices

- L'utilisation des normes et des lignes directrices des tiers peut servir de complément aux instruments juridiques.
- Exigent des organismes de normalisation ou des experts crédibles, accessibles et compétents :
- Les normes et lignes directrices :
 - ✓ Peuvent être incorporées aux règlements par renvoi
 - ✓ Réduisent le caractère prescriptif des règlements et d'appuyer la souplesse du système
 - ✓ Peuvent réduire les coûts et faciliter l'accès aux marchés pour les entreprises canadiennes (c'est-à-dire, l'adoption internationale des normes communes)
 - ✓ Élimine les exigences de déclaration redondantes
 - ✓ Appuie l'harmonisation avec d'autres juridictions
 - ✓ Peuvent améliorer la réceptivité, mais peuvent réduire la certitude (c'est-à-dire incorporation par renvoi dynamique)

EXEMPLES

Ressources naturelles Canada – Règlement sur l'efficacité énergétique

Transport Canada – Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles

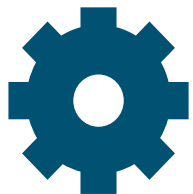
N° 4 – Élaboration conjointe itérative

- Possibilité de comprendre et de viser les besoins des utilisateurs (c'est-à-dire, citoyens et industrie)
- Exige que les intervenants soient prêts, crédibles et compétents – aussi prend du temps
- La pratique de convoquer les intervenants tôt et souvent pour un dialogue utile peut permettre ce qui suit :
 - ✓ Découvrir et aborder les lacunes et obstacles dans le système en vigueur
 - ✓ Concevoir proactivement des règlements visant à appuyer l'innovation
 - ✓ Augmenter le niveau de conformité et de reddition des comptes de l'industrie
 - ✓ Déterminer et appuyer les voies d'accès à des approches ou produits innovateurs ou nouveaux

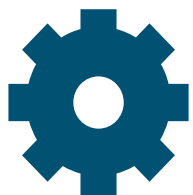
EXEMPLES

- **International Centre of Regulatory Excellence** – Partenariat Alberta Energy Regulator, Southern Alberta Institute of Technology et l'Université de l'Alberta
- **Californie (États-Unis)** – Approche itérative pour des automobiles autonomes
- **Royaume-Uni** – Bacs à sable de la réglementation pour les technologies financières (projet Innover »)

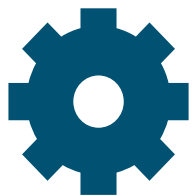
Questions transversales



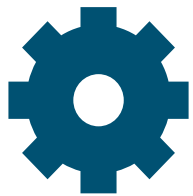
Choix de l'instrument
(réglementer ou non)



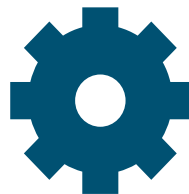
Déréglementation /
Autoréglementation



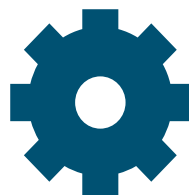
Simplification /
Consolidation



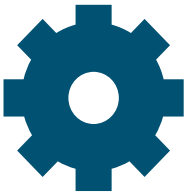
Fardeau cumulatif



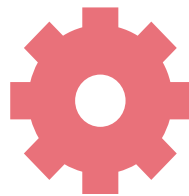
Rôle du régulateur pour garantir la
qualité et la sécurité



Coopération internationale,
interministérielle et F-P-T en
matière de réglementation

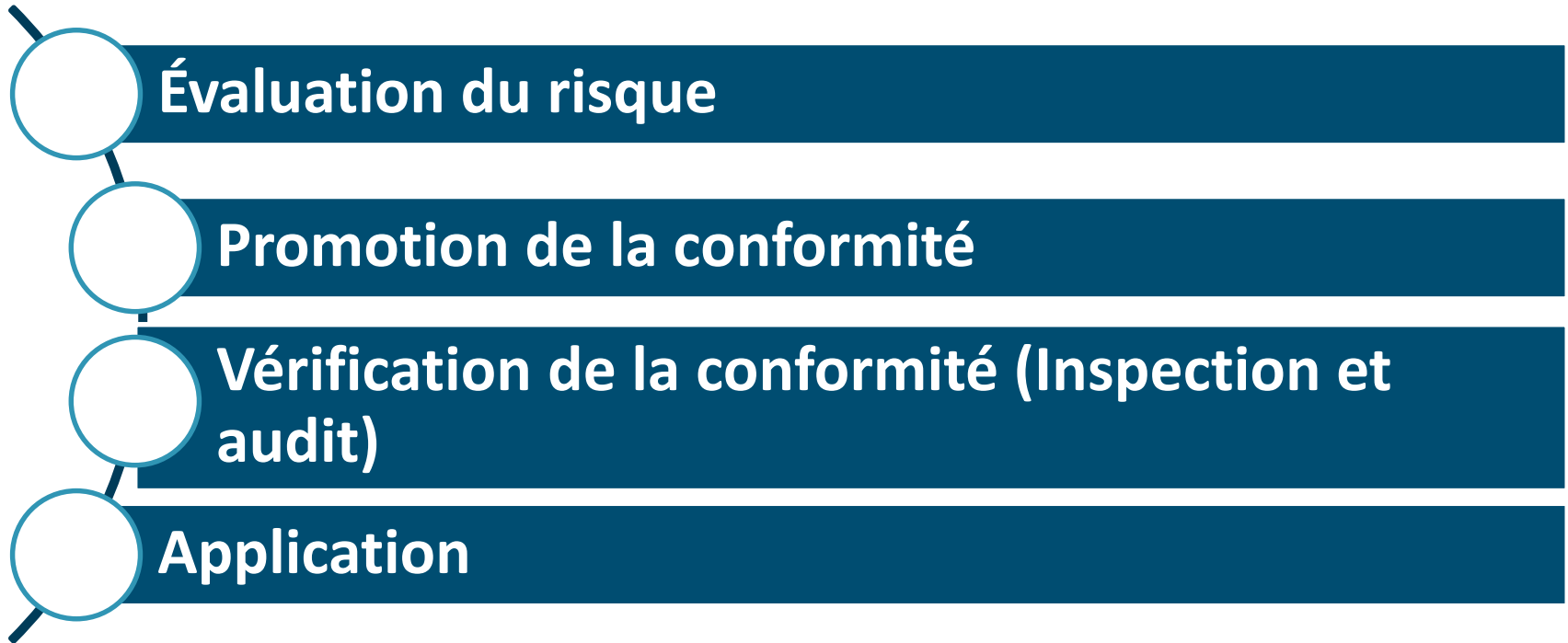


Prévision



Autres?

Comment les pratiques des régulateurs peuvent-elles appuyer l'innovation?



La façon dont les règlements sont administrés peut appuyer ou entraver l'innovation

N° 1 – Évaluation des risques

- Appliquer des approches fondées sur la science et sur les données probantes pour déterminer et gérer les risques pour les Canadiens et l'industrie, ainsi les risques pour le système réglementaire (par exemple, conformité)
- Les systèmes de données et les analyses de données sont un facteur déterminant important pour le succès
- Une approche intégrée à la gestion des risques :
 - ✓ Permet de s'assurer que les priorités sont comprises
 - ✓ Permet de s'assurer que les efforts sont axés sur les aspects prioritaires (c'est-à-dire, activités à risque élevé plutôt que des activités à faible risque et activités à incidence élevée plutôt que des activités à faible incidence)
 - ✓ Permet d'appuyer l'analyse et la prévoyance concernant de nouveaux risques
 - ✓ Comprend différentes sources, voies et voies d'exposition

EXEMPLES

- **Agence des services frontaliers du Canada** – Programme du renseignement, Programme de ciblage, Programme d'information préalable sur les passages, Information préalable sur les expéditions commerciales
- **Environnement et Changement Climatique Canada et Santé Canada** – Évaluation des substances existantes Substances

N° 2 – Promotion de la conformité

- Les régulateurs ont un rôle à jouer pour faciliter respect des exigences par les parties assujetties à la réglementation
- Risque d'erreur imputable à l'autorité compétente et du régulateur agissant à la fois comme « entraîneur et arbitre »
- Quelques approches qui appuient l'innovation :
 - ✓ S'assurer que les exigences et les résultats souhaités sont connus et clairement définis
 - ✓ Donner une orientation claire, y compris des exemples et des systèmes modèles
 - ✓ Permettre aux parties assujetties à la réglementation de proposer de nouveaux systèmes modèles ou d'autres approches de la conformité
 - ✓ Utiliser des outils en ligne ou numériques (par exemple, éliminer les exigences pour des documents papier/télécopies) et l'économie comportementale (c'est-à-dire, incitatifs)
 - ✓ Tenir compte des effets différentiels des exigences et des besoins des petites et moyennes entreprises

EXEMPLES

- **Environnement et Changement climatique Canada** – Faire appel à des agents de promotion de la conformité et utiliser des stratégies de promotion de la conformation pour les programmes de réglementation
- **Agence Canadienne d'inspection des aliments** – Promotion de la conformité avec le règlement sur la salubrité des aliments au Canada
- **Agence du revenu du Canada** – Service d'agents de liaison pour les petites entreprises

N° 3 – Vérification de la conformité

- Comprend des activités de surveillance comme l'inspection et l'audit
- Une utilisation accrue des règlements fondés sur les résultats et des systèmes exige des changements à l'approche adoptée par le régulateur pour vérifier la conformité (c'est-à-dire, culture, systèmes, lignes directrices, formation)
- Quelques approches qui appuient l'innovation par la gestion du risque et du fardeau :
 - ✓ Désignation transsectorielle des inspecteurs dans tous les organismes de réglementation fédérale, pour les F-P-T et à l'échelle internationale
 - ✓ Reconnaître les systèmes de certification des tiers (par exemple, industrie, à l'échelle internationale, ou ONG), le cas échéant
 - ✓ Adopter les procédures internationales en matière d'évaluation de la conformité pour les normes
 - ✓ Surveillance les données en temps réel des parties assujetties à la réglementation

EXEMPLES

- **Agence des services frontaliers du Canada** – Opérations policières conjointes
- **Agence canadienne d'inspection des aliments** – Politique de certification du secteur privé pour orienter les inspections fondées sur les risques

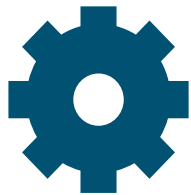
N° 4 – Application

- Réaction des régulateurs à la non-conformité (volontaire ou non)
- Quelles approches progressives qui appuient l'innovation :
 - ✓ Utiliser toute la gamme d'outils disponibles (par exemple, lettres, réunions, nommer et dénoncer RSAP, reconnaissance, prix)
 - ✓ Réagir d'une façon proportionnée et cohérente, correspondant à la gravité de l'infraction
 - ✓ Offrir à la partie assujettie à la réglementation la possibilité de se conformer

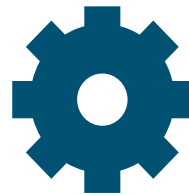
EXEMPLES

- **En général** – Report de l'entrée en vigueur pour donner aux nouvelles parties assujetties à la réglementation le temps de se préparer
- **Bureau de la concurrence Canada** – Cadre d'action pour concurrente et la conformité
- **Food and Drug Administration des É.-U.** – Information Sharing Analysis Organization certification (cybersécurité pour les appareils médicaux)

Questions transversales



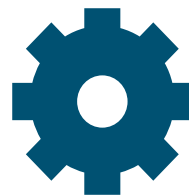
Culture du régulateur



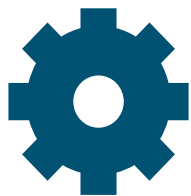
Nouvelles technologies et systèmes numériques (p. ex. IA, analyse des données)



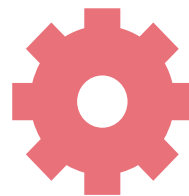
Ressources humaines /
Compétences et habiletés



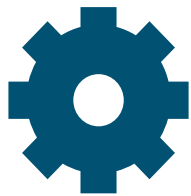
Entrée en scène des entreprises plates-formes œuvrant dans plusieurs industries



Capacité de l'entreprise



Autres?



Fardeau cumulatif